

<b>ABX Minilyse LMG 1L</b>	<b>A91A00247BFR</b>	<b>04/04/2006</b>
----------------------------	---------------------	-------------------

<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
<b>1.1. Identification du produit</b>	
Nom du produit :	ABX Minilyse LMG 1L
Code produit :	Réf. ABX : 0702010
<b>1.2. Identification de la société</b>	
	HORIBA ABX - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél. : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17
<b>1.3. Numéro d'appel d'urgence</b>	
	ORFILA (France): Tél. (33) 1 45 42 59 59

<b>2. Composition / Informations sur les composants</b>				
<b>2.1. Description du kit</b>				
	REAGENT 1 x 1L : Agent de lyse			
<b>2.2. Composants dangereux (nom, concentration)</b>				
	Nom	Concentration	Symbole	Risque
	Sel d'Ammonium Quaternaire	< 20%	Xi, N	R36/37/38, R50
	Cyanure de potassium	< 0.1%	T+, N	R26/27/28, R32, R50/53
<b>2.3. Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Non</b>				

<b>3. Identification des dangers</b>	
Dangers majeurs :	L'ingestion, l'inhalation ou le contact de ce produit avec la peau est nocif.
Risques spécifiques	Des vapeurs d'acide cyanhydrique extrêmement toxiques peuvent se former lors du contact avec un acide.

<b>4. Premiers soins</b>	
Inhalation :	Fournir de l'air frais.
Contact cutané :	Laver la peau à l'eau savonneuse.
Contact oculaire :	Laver immédiatement les yeux, rincer également sous les paupières à l'eau pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin.
Ingestion :	Bien rincer la bouche et la gorge à l'eau si le sujet est conscient. Pratiquer la respiration artificielle avec apport d'oxygène dans le cas d'une intoxication à l'acide cyanhydrique. Consulter un médecin.

<b>ABX Minilyse LMG 1L</b>	<b>A91A00247BFR</b>	<b>04/04/2006</b>
----------------------------	---------------------	-------------------

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie : Produit non inflammable</b>	
Agent d'extinction :	Utiliser tous les produits nécessaires pour la zone alentours.
Risques spécifiques :	Aucun déterminé.
Équipement spécial de protection :	Aucune.
Recommandations complémentaires :	Aucune.

<b>6. Mesures en cas de dispersion accidentelle</b>	
Précautions personnelles :	Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de sécurité.
Précautions pour l'environnement :	Empêcher tout écoulement dans les eaux d'égouts, les cours d'eau ou les sols.
Méthodes de nettoyage / d'absorption :	Neutraliser avec une solution d'hypochlorite de sodium. Après neutralisation, absorber, ne pas jeter dans l'évier (incinération).

<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Manipulation</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Précautions :	Respecter les précautions d'usage dans le laboratoire.
Recommandations de manipulation :	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires.
<b>7.2. Stockage</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Conditions de stockage :	Conserver dans des contenants hermétiquement fermés, entre 18 et 25°C, à l'abri de la lumière.
Incompatibilité :	Eviter tout contact avec des acides ou des milieux acides aqueux, car il peut se former des vapeurs d'acide cyanhydrique extrêmement toxiques.
Emballage :	Polyéthylène ou autre plastique.

<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle</b>	
Paramètres de contrôle particuliers :	Non déterminés.
Mesures techniques :	Utiliser l'aération habituelle de la pièce.
Protection respiratoire :	Non requise.
Protection des mains :	Gants de protection.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Blouse de laboratoire.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant et après utilisation. Bain oculaire et douche de sécurité en cas de manipulation prolongée.

<b>ABX Minilyse LMG 1L</b>	<b>A91A00247BFR</b>	<b>04/04/2006</b>
----------------------------	---------------------	-------------------

## 9. Propriétés physicochimiques

État physique :	Solution aqueuse liquide	Auto-inflammabilité :	Non déterminée
Couleur :	Incolore	Propriétés explosives :	Non déterminée
Odeur :	Odeurs de cyanure	Propriétés d'oxydation :	Non déterminé
pH :	10 (+/- 0.5)	Pression de vapeur :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé	Densité relative :	Non déterminé
Point de fusion :	Non déterminé	Solubilité :	Miscible à l'eau
Point d'éclair :	Non déterminé	Coefficient de partage :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable	Autres indications :	Non déterminé

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Eviter tout contact avec les réactifs suivants : ABX Basolyse, ABX Basolyse II. Eviter tout contact avec des acides ou des milieux acides aqueux, car il peut se former des vapeurs d'acide cyanhydrique extrêmement toxiques.
Substances et matériaux à éviter :	Non déterminé
Produits de décomposition dangereux :	Vapeurs d'acide cyanhydrique formées au contact d'acides.
Autres indications :	Aucune.

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Danger d'intoxication sévère en cas d'absorption ou d'inhalation. Cyanure de potassium : LD50 (oral, rat) : 10 mg/kg
Toxicité chronique :	Non déterminé.
Inhalation :	Non déterminé.
Contact cutané :	Non déterminé.
Contact oculaire :	Non déterminé.
Ingestion :	Non déterminé.
Autres indications :	Aucune.

## 12. Informations écologiques

Mobilité :	Le produit est dangereux dans l'eau et toxique pour les poissons et le plancton. Le KCN à l'état pur est extrêmement toxique pour les poissons. LC50 leuciscus idus 'forma orfus" : 0,07 - 1 mg/L.
Dégradabilité :	Non déterminé.
Potentiel de bio-accumulation :	Non déterminé.
Écotoxicologie :	Non déterminé.
Autres effets dangereux :	Non déterminé

<b>ABX Minilyse LMG 1L</b>	<b>A91A00247BFR</b>	<b>04/04/2006</b>
----------------------------	---------------------	-------------------

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Surplus ou déchets (résidus) :	Neutraliser le produit (voir procédure décrite au §6) avant tout rejet. Le produit doit être éliminé comme un produit chimique de laboratoire et selon les réglementations locales.
Emballage souillé :	Incinération.

### 14. Informations relatives au transport (réglementations internationales)

Informations générales :	Aucune.
Voie aérienne (IATA) :	Non applicable.
Voie terrestre (ADR) :	Non applicable.
Voie maritime (IMDG) :	Non applicable.

### 15. Informations réglementaires

Symboles :	Aucune.	
Phrases R :	Aucune.	
Phrases S :	Aucune.	
Substances :		
Autres exigences réglementaires :	Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes nationaux ou internationaux réglementant son activité.	

### 16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

En outre, nous attirons l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'utilisateur doit accepter qu'il est seul responsable en la matière et prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.